SARREGUEMINES Frontaliers

Allocation de rentrée scolaire : la ministre interpellée

Le Comité de défense des travailleurs frontaliers de la Moselle a une nouvelle fois interpellé Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, au sujet de l'allocation différentielle de rentrée scolaire. Pour les frontaliers, elle n'est pas versée en août, mais en octobre voire janvier.

L'allocation de rentrée scolaire sera versée vers le 20 août. Mais certains parents devront patienter. Les travailleurs frontaliers ne sont pas logés à la même enseigne. Lorsque les prestations familiales françaises sont supérieures à celles versées par l'Allemagne, ils peuvent prétendre à une allocation différentielle de rentrée scolaire. Mais ils ne la perçoivent « qu'en octobre voire janvier », s'indigne Arsène Schmitt, président du Comité de défense de travailleurs frontaliers de Moselle.

Une injustice dénoncée depuis plusieurs années.

« Discrimination »

Une nouvelle fois, l'association a interpellé Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, pour faire part « de cette discrimination, qui porte atteinte à la libre circulation, explique Arsène Schmitt. Depuis quelques années, l'allocation différentielle n'est plus versée mensuellement mais trimestriellement, lorsque la Caisse d'allocations familiales a connaissance de la part allouée par son homologue allemand, afin d'éviter des trop-perçus. » Mais le versement n'intervient que trois mois plus tard, voire en début d'année si les enfants scolarisés ou en apprentissage ont entre 16 et 18 ans, « les certificats de scolarité ne pouvant être délivrés qu'à la rentrée ».

Avances mensuelles

Pour le comité, « le versement de l'allocation ne remplit plus l'objectif attribué à cette prestation spécifique s'il intervient bien après le début de l'année scolaire, poursuit le président. Contrairement aux idées reçues, bon nombre de frontaliers ne touchent que 1 000 à 1 500 € de revenus mensuels, voire moins selon la taille de leur entreprise ou leur contrat de travail. » L'association réclame que cette aide soit également réglée en août.

« Une solution pourrait aussi être trouvée en mettant en place un mécanisme d'avances mensuelles », suggère le comité.

A.K.

L'allocation de rentrée scolaire sera versée fin août, sauf pour les frontaliers. Certains devront patienter trois à six mois supplémentaires. Photo d'illustration RL/Julio PELAEZ

Renseignements au comité, 1, rue de la Paix à Sarreguemines, Tél. 03 87 95 53 41 ; ou par mail, frontaliers-moselle@wanadoo.fr